

Le 18 novembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON;

**Absents :** Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN, M. Vincent THOMAS.

**Procurations :** Mme Clémence SABAUT à M. Sébastien FAUST, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à M. Patrick BOUCHET, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, Mme Sophie GOUDIN à Mme Céline CHAMPAGNON, M. Vincent THOMAS à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** M. Sébastien FAUST

**OBJET : Rapport Délégation de Service Public « eau potable » année 2023**

Monsieur le Maire rappelle que :

- La compétence eau potable a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1er janvier 2016,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Il ajoute que ce rapport a été soumis à la commission consultative des services publics locaux de Saint-Etienne Métropole le 26 septembre 2024.

*Le Conseil Municipal,*

▪ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Exercice 2023– de Saint-Etienne Métropole.

Le secrétaire de séance,  
Sébastien FAUST



Fait à la Fouillouse, le 18 novembre 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20241118-77-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024